Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 05/12/2024 - 52524 - 2017 B 10005 - 833 105 067 - ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE

Pour extrait certifié conforme

Denis BOURGEOIS
Directeur Général

ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE
Société anonyme au capital de 305.821.820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024

Le six novembre deux mille vingt-quatre, à seize heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») s'est réuni au 80 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes et par visioconférence, sur convocation de son Président.

Sont présents :

Philippe Michel LABROSSE	Président du Conseil
Isabelle DELIGNON	Administrateur (par visioconférence)
Romain CHEVALIER	Administrateur (par visioconférence)
Catherine DI MARCO	Administrateur (cooptée aux termes de la décision numéro 2 de l'ordre du jour ci-dessous et endossant ses fonctions d'administrateur pour les décisions numéros suivantes)

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

2. Constatation de la démission de Valéry Jost de ses fonctions d'administrateur de la Société et proposition de cooptation d'un administrateur en remplacement ;

2. Constatation de la démission de Valéry JOST de ses fonctions d'administrateur de la Société et proposition de cooptation d'un administrateur en remplacement
Examiné par le Comité des Rémunérations et des Sélections du 30 septembre 2024

Le Président informe le Conseil que Valéry JOST a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 2 octobre 2024 et qu'il y a lieu de le remplacer.

Le Président propose alors au Conseil, après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections en date du 30 septembre 2024 et approbation par le Conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding en date du 4 novembre 2024, de coopter, en application des dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, Catherine DI MARCO en qualité d'administrateur au sein du présent Conseil pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Il présente ensuite au Conseil les éléments relatifs au parcours, à la compétence et à l'honorabilité de Catherine DI MARCO pour l'exercice de ces fonctions, tels qu'ils résultent des documents transmis préalablement aux administrateurs.

Il précise que Catherine DI MARCO ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Constate, à l'unanimité, la démission de Valéry Jost de ses fonctions d'administrateur de la Société au 2 octobre 2024 ;**

- **Décide, à l'unanimité, après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections, de coopter Catherine DI MARCO en qualité d'administrateur en remplacement de Valéry JOST pour le temps restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;**

- **Décide, à l'unanimité, de soumettre cette nomination à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société, conformément à la loi ; et**

- **Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.**

(Fin de l'extrait)